



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Seine-Maritime

Mairie d'Anceaumeville

105 Place Evode Chevalier - 76710

Tél. : 02 35 32 59 72

Mél. : anceaumeville.mairie@orange.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS****Séance du 8 septembre 2026**

L'An deux mil vingt-six, le 8 septembre à vingt heures, se sont réunis, à l'annexe du restaurant scolaire dans le centre socioculturel Guy de Maupassant, ouvert au public, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Anceaumeville, sous la présidence de Monsieur Gripon Cyrille, Maire d'Anceaumeville, dûment convoqués par mail le 4 septembre 2026.

Nombre de conseillers en exercice : 15Nombre de conseillers présents : 12Quorum atteint : ouiAbsents : 3Procurations : 3Nombre de votes : 15

Etaient présents : Mesdames et Messieurs CHAMPALLOU Estelle, DOUILLET Frédéric, DOUILLET Vincent, FOUCAULT Yves, GRIPON Cyrille, GUILLAUMIN Delphine, HOYÉ Benjamin, JOVELIN Vincent, LARCHEVEQUE Carole, ROBERT Gaëlle, TORCHY Odile, VASSEUR Fanny.

Etaient absents excusés : M. DIEUL Philippe, Mme GUILLAUMIN Clara, Mme HAMEL Laurence.

Etaient absents :

Procurations : M. DIEUL Philippe donne pouvoir à Mme Gaëlle ROBERT, Mme GUILLAUMIN Clara donne pouvoir à Mme Delphine GUILLAUMIN, Mme HAMEL Laurence donne pouvoir à M. Vincent DOUILLET.

Désignation du secrétaire de séance : M. DOUILLET Frédéric.

➤ **2026-32 : PROJET DE VÉGÉTALISATION DU CIMETIÈRE**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de végétalisation du cimetière communal, visant à améliorer le cadre paysager du site, favoriser la biodiversité et faciliter l'entretien des espaces dans le respect des principes de gestion écologique.

Un devis de la société SARL LES 2 IFS TP d'un montant de 5 900,00 € HT, soit 7 080,00 € TTC, est présenté aux membres du Conseil municipal.

Au cours des échanges, plusieurs élus font observer qu'un seul devis a été reçu malgré les différentes sollicitations et qu'ils ne disposent pas d'éléments de comparaison suffisants pour apprécier le coût de l'opération et les différentes solutions techniques envisageables.

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2121-31 ;

VU le devis n° 4260204 du 14 août 2026 établi par la SARL LES 2 IFS TP ;

CONSIDÉRANT que l'objectif de végétalisation du cimetière s'inscrit dans une démarche écologique et paysagère conforme aux enjeux de transition environnementale ;

CONSIDÉRANT que l'absence de pluralité de devis ne permet pas de garantir la transparence et l'optimisation des dépenses publiques ;

CONSIDÉRANT que, dans ces conditions, il n'est pas possible de valider l'opération proposée ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE A L'UNANIMITÉ :

Article 1 : De ne pas approuver le projet de végétalisation du cimetière communal tel que présenté.

Article 2 : D'inviter Monsieur le Maire à poursuivre les démarches permettant de recueillir des éléments complémentaires et, le cas échéant, de nouvelles propositions techniques et financières.

Résultat du vote :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

La présente proposition est rejetée.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

GRIPON Cyrille



DOUILLET Frédéric

